CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Session du 25 octobre 2024

Motion déposée par le groupe de la Majorité départementale, Relative au projet de loi de finances 2025 et ses conséquences sur les finances départementales

Alors que la dette de l'État continue de s'alourdir, s'élevant désormais à 3 200 milliards d'euros, soit une augmentation de près de 1 000 Mds€ depuis 2017 et que le déficit de l'Etat a atteint 180 milliards d'euros pour l'année 2024, le budget 2025 proposé par le gouvernement suscite une vive inquiétude. Avec un objectif affiché de réaliser 60 milliards d'euros d'économies, des mesures drastiques sont envisagées.

Pour expliquer un tel dérapage des finances publiques, l'ancien ministre de l'Économie et des Finances, qui a dirigé Bercy pendant sept ans, a désigné un coupable idéal à savoir les collectivités territoriales. Or, chacun sait que les collectivités ne peuvent emprunter pour équilibrer leurs dépenses de fonctionnement.

Concernant l'échelon des Départements plus particulièrement, leurs finances sont fragilisées depuis plusieurs années, notamment en raison de la suppression progressive des derniers leviers de fiscalité directe. Le ralentissement du marché immobilier, qui a entraîné une baisse des recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO), ainsi qu'une chute des recettes liées à la TVA n'ont fait qu'aggraver la situation. En parallèle, les dépenses imposées par l'État ne cessent d'augmenter :

- Revalorisations liées au Ségur de la santé,
- Dégel du point d'indice des fonctionnaires,
- Insuffisantes compensations de l'État sur les allocations individuelles de solidarité (AIS): Autonomie des Personnes Agées (APA), Prestation et Compensation du Handicap (PCH), Revenu de Solidarité Active (RSA).

En Lot-et-Garonne, les mesures imposées par le gouvernement ont coûté à notre collectivité plus de 10 millions d'euros depuis le 1er janvier 2024. Si on y ajoute les non-compensations des dépenses assurées pour le compte de ce même gouvernement au titre des solidarités nationales, la facture s'élève à 365 millions d'euros depuis 2017.

Les Départements se retrouvent ainsi confrontés à un véritable « effet ciseau » : d'une part, une diminution des recettes, et d'autre part, une augmentation des dépenses contraintes. Cette situation met en péril le principe constitutionnel d'autonomie et de libre administration des collectivités territoriales.

Ainsi, alors que les recettes des Départements diminuent déjà drastiquement, le Gouvernement aggrave encore leur situation avec des mesures contraignantes dans le projet de loi de finances 2025, avec des dispositions telles que :

- La mise en place d'un fonds d'épargne obligatoire pour 450 collectivités,
- Le gel de la revalorisation annuelle de la TVA,
- L'amputation du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Pour le seul Département du Lot-et-Garonne, la ponction estimée est de 16 millions d'euros pour l'année 2025.

Cette nouvelle baisse substantielle des recettes entraînerait des conséquences directes sur les politiques d'investissement et d'intervention du Département, compromettant des projets essentiels pour les services publics locaux, les Lot-et-Garonnais et les collectivités locales.

CONSIDERANT la dégradation de la situation financière de la strate départementale et le poids des dépenses non pilotables, notamment sociales ;

CONSIDERANT les dépenses imposées par l'État (3 milliards d'euros depuis 2022, en regard des 6 milliards d'euros de perte de DMTO) ;

CONSIDERANT les efforts déjà réalisés (reste à charge des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) de près de 12 milliards d'euros, efforts de gestion...);

CONSIDERANT les mécanismes déjà mis en place tels que le fonds de péréquation horizontale ou les mises en réserve ;

CONSIDERANT pour 2025 l'impact des mesures annoncées sur les Départements (environ 2,2 milliards d'euros sur les 5 milliards annoncés) ;

CONSIDERANT les conséquences pour les territoires, les Français et le monde économique (politiques sociales, aides aux communes, investissements notamment routiers, collèges, équilibre ville/campagne...):

À la veille de l'examen du Projet de loi de finances (PLF) et du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) par le Parlement, les conseillers départementaux de Lot-et-Garonne alertent :

- Le Gouvernement : sur les difficultés rencontrées par les départements pour présenter un budget sincèrement équilibré en 2025 et tout simplement élaborer un budget sans connaître ni le montant, ni les modalités de ce prélèvement, ni l'utilisation des fonds ainsi constitués, alors même que la situation financière de la strate départementale est dégradée et que le département doit faire face à des dépenses nouvelles décidées par l'État unilatéralement, sans concertation.
- Les Maires et Président(e)s d'EPCI de Lot-et-Garonne : sur les répercussions de cette baisse des recettes départementales sur leurs collectivités, alors que par ailleurs le Fonds Vert doit diminuer de 60% et qu'elles sont elles-mêmes concernées par le gel de leurs dotations.
- L'ensemble des acteurs associatifs: sur les conséquences concrètes que cette baisse des recettes départementales aura sur leurs propres budgets, si le PLF est maintenu en l'état;
- Le tissu économique lot-et-garonnais: sur l'inévitable chute de l'investissement public qui aura une conséquence directe tant sur leur carnet de commande que sur l'emploi local;
- Le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire : sur l'impact de la baisse du budget départemental, qui s'ajoutera aux coupes budgétaires nationales estimées à 8,26 milliards d'euros, ce qui affaiblira les structures qui assurent des services fondamentaux dans le social, le médico-social, l'aide à domicile et l'insertion ;

• Les habitantes et habitants de Lot-et-Garonne : sur les conséquences concrètes de la diminution des investissements dans les infrastructures locales (collèges, EHPAD, routes...) et sur le fonctionnement des services publics locaux.

En conséquence, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session ce 25 octobre 2024, en adéquation avec la position unanime partagée en commission exécutive de l'Assemblée des Départements de France le 16 octobre 2024 :

- S'OPPOSENT totalement à l'écrêtement des recettes annoncé présenté comme un « fonds de précaution » car ils opèrent déjà une redistribution des droits de mutation entre eux;
- S'OPPOSENT au gel de la TVA (qui est la compensation des impôts supprimés : foncier bâti, CVAE) ;
- DEMANDENT que la baisse du FCTVA ne soit pas rétroactive car les investissements sollicités pour partie par l'État lui-même ont représenté des montants conséquents dans nos budgets;
- **DEMANDENT** que la hausse des taux de cotisation à la CNRACL soit partagée ;
- **REFUSENT** toute dépense supplémentaire non financée et demandent à ce titre qu'aucune revalorisation des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), de l'ISPV et de la NFPR, ne soit engagée en 2025 sans compensation intégrale ;
- DEMANDENT l'abondement du fonds de sauvegarde pour soutenir les Départements les plus en difficulté (actuellement doté de 37 millions d'euros) à hauteur de 163 millions pour prendre en compte l'accroissement sensible du nombre de Départements en difficulté (de 14 à 30);
- **DEMANDENT** un relèvement provisoire de 1 point du plafond des taux de DMTO afin de recréer des marges de manœuvre ;
- **DEMANDENT** un élargissement de la TSCA pour soutenir les SDIS ;
- RAPPELLENT leur demande de porter à 50% la compensation des dépenses APA et PCH.